



2025/2565

16.12.2025

DÉCISION (PESC) 2025/2565 DU CONSEIL

du 15 décembre 2025

à l'appui du programme d'action des Nations unies sur les armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et du cadre mondial relatif aux munitions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 28, paragraphe 1, et son article 31, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 19 novembre 2018, le Conseil a adopté la stratégie de l'UE contre les armes à feu et armes légères et de petit calibre illicites et leurs munitions, intitulée «Sécuriser les armes, protéger les citoyens» (ci-après dénommée «stratégie de l'UE sur les ALPC»), qui définit les lignes directrices de l'action de l'Union dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC). La stratégie de l'UE sur les ALPC considère le programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (ci-après dénommé «programme d'action des Nations unies») comme le cadre mondial de lutte contre la menace que représentent les ALPC illicites et appuie sa mise en œuvre intégrale et effective aux niveaux national, régional et mondial.
- (2) Le 17 octobre 2022, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2022/1965 ⁽¹⁾, qui poursuit le soutien de l'Union au programme d'action des Nations unies. Grâce à la décision (PESC) 2022/1965 et à d'autres formes pertinentes de soutien de l'UE, le Bureau des affaires de désarmement des Nations unies (UNODA), ses centres régionaux et ses partenaires chargés de la mise en œuvre ont été en mesure de mettre en œuvre des projets visant à lutter contre le trafic d'ALPC et de munitions en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- (3) Le 28 juin 2024, lors de la quatrième conférence d'examen du programme d'action des Nations unies et de l'instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (IIT), les États ont adopté par consensus un document final prospectif. Les États se sont accordés sur des moyens permettant de mieux lutter contre les ALPC illicites, notamment par la mise en place d'un nouveau groupe d'experts techniques à composition non limitée (OETEG) piloté par les États et chargé d'examiner l'évolution de la fabrication, des technologies et de la conception des ALPC, sur l'amélioration de la prise en compte de la dimension de genre dans le contrôle des ALPC et sur le renforcement de la participation des jeunes aux processus de contrôle des ALPC.
- (4) Le 27 juin 2025, une réunion préparatoire des États sur le cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie (ci-après dénommé «cadre mondial pour la gestion des munitions classiques») a adopté des recommandations, en préparation de la réunion des États de 2027, sur le processus et les modalités d'action permettant l'application effective du cadre mondial pour la gestion des munitions classiques, y compris des recommandations à l'intention du secrétariat de l'ONU, dont l'UNODA est un bureau.
- (5) Le 14 avril 2025, le Conseil a adopté des conclusions sur le contrôle des exportations d'armes, qui comprenaient le renforcement des engagements multilatéraux, tels que le programme d'action des Nations unies, l'IIT et le cadre mondial pour la gestion des munitions classiques, et l'amélioration de la mise en œuvre technique au moyen de mesures telles que la gestion des stocks (y compris par le soutien du renforcement des capacités des États tiers), la tenue de registres, le contrôle des transferts et le traçage,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

1. Conformément à la stratégie de l'UE sur les ALPC, l'objectif de la présente décision est de réduire la présence des armes et munitions illicites et d'éviter leur coût humain dévastateur. Cet objectif sera atteint:
 - a) par le renforcement des cadres internationaux pertinents et des cadres d'action mondiaux; et
 - b) par la traduction en mesures concrètes des cadres d'action mondiaux grâce au soutien aux processus multilatéraux, à la coopération régionale et au soutien national ciblé, ce qui aidera à lutter contre les ALPC et munitions illicites, tout en contribuant à prévenir la violence armée et les conflits.

⁽¹⁾ Décision (PESC) 2022/1965 du Conseil du 17 octobre 2022 à l'appui du programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (JO L 270 du 18.10.2022, p. 67, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2022/1965/oj>).

Le projet vise à renforcer la résilience des États et des organisations de la société civile afin de prévenir le trafic illicite d'armes et de munitions lié aux détournements et de renforcer la gestion des armes et des munitions à l'échelle mondiale.

2. En application du paragraphe 1, les objectifs de la présente décision sont les suivants:
 - a) amplifier les résultats concrets et tournés vers l'avenir obtenus dans le contexte du cadre mondial pour la gestion des munitions classiques, du programme d'action des Nations unies et de l'IIT;
 - b) soutenir la mise en œuvre coordonnée et renforcée des instruments internationaux aux niveaux national, sous-régional et régional; et
 - c) tirer parti du contrôle des ALPC et des munitions dans le cadre plus large d'efforts de paix et de sécurité afin de prévenir plus efficacement la violence armée et de promouvoir la paix et le développement.
3. Une description détaillée du projet figure à l'annexe de la présente décision.

Article 2

1. Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (HR) est chargé de la mise en œuvre de la présente décision.
2. La mise en œuvre technique du projet visé à l'article 1^{er} est confiée au Bureau des affaires de désarmement des Nations unies (UNODA).
3. L'UNODA exécute ses tâches sous la responsabilité du HR. À cette fin, le HR conclut les arrangements nécessaires avec l'UNODA.

Article 3

1. Le montant de référence financière destiné à la mise en œuvre du projet financé par l'Union s'élève à 4 399 030,86 EUR.
2. La gestion des dépenses financées par le montant de référence fixé au paragraphe 1 s'effectue conformément aux procédures et règles applicables au budget général de l'Union.
3. La Commission supervise la bonne gestion des dépenses visées au paragraphe 1. À cette fin, elle conclut la convention de financement nécessaire avec l'UNODA. La convention de financement stipule que l'UNODA doit veiller à ce que la contribution de l'Union bénéficie d'une visibilité adaptée à son importance.
4. La Commission s'efforce de conclure la convention de financement visée au paragraphe 3 le plus tôt possible après l'entrée en vigueur de la présente décision. Elle informe le Conseil de toute difficulté rencontrée dans cette démarche et de la date de conclusion de la convention de financement.

Article 4

1. Le HR rend compte au Conseil de la mise en œuvre de la présente décision, sur la base de rapports descriptifs réguliers élaborés par l'UNODA. Ces rapports constituent la base de l'évaluation que doit effectuer le Conseil.
2. La Commission rend compte des aspects financiers du projet visé à l'article 1^{er}.

Article 5

1. La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

2. La présente décision expire trente-six mois après la date de la conclusion de la convention de financement visée à l'article 3, paragraphe 3. Toutefois, elle expire six mois après la date de son entrée en vigueur si aucun accord de financement n'a été conclu dans ce délai.

Fait à Bruxelles, le 15 décembre 2025.

Par le Conseil

La présidente

K. KALLAS

ANNEXE

Document de projet

en vue d'une décision (PESC) du Conseil à l'appui du programme d'action sur les armes légères et de petit calibre et du cadre mondial relatif aux munitions

I. CONTEXTE

Les armes légères et de petit calibre (ALPC) et leurs munitions sont la première cause des morts violentes, dans les situations de conflit ou non. En effet, dans le monde, une vie s'éteint toutes les deux minutes à cause d'une munition tirée par une arme à feu de petit calibre.

La demande et l'offre d'ALPC et de munitions classiques augmentent en raison des tensions géopolitiques, d'instabilités régionales et de la survenue croissante de conflits armés. Les conflits passés et l'incertitude politique témoignent du fait que même les armes et munitions acquises légalement présentent un risque d'être détournées au bénéfice d'utilisateurs non autorisés, entretenant ainsi les instabilités bien au-delà de leurs points d'origine. Dans les contextes de fragilité, la large disponibilité des ALPC et de leurs munitions alimente les violences armées et la criminalité organisée, et entrave le développement durable.

Le problème multidimensionnel que représentent les ALPC et les munitions classiques illicites exige une action concertée aux niveaux international, régional, sous-régional, national et communautaire afin de prévenir leur coût humain dévastateur. Parmi les mesures à prendre pour prévenir le détournement et éradiquer le commerce illicite des ALPC mises en avant par la stratégie intitulée «Sécuriser les armes, protéger les citoyens» et les conclusions du Conseil du 14 avril 2025 sur le contrôle des exportations d'armes figurent: le renforcement des engagements multilatéraux, tels que le programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (programme d'action des Nations unies), l'instrument international de traçage (IIT) et le nouveau cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie (cadre mondial), et l'amélioration de la mise en œuvre technique au moyen de mesures telles que la gestion des stocks (y compris par le soutien du renforcement des capacités des États tiers), la tenue de registres, le contrôle des transferts et le traçage.

En outre, et comme cela est énoncé dans le pacte pour l'avenir adopté par les États membres de l'ONU en 2024, des outils pratiques de contrôle des ALPC et de leurs munitions peuvent être mis à profit pour prévenir la violence armée et les conflits armés. L'intégration de ces pratiques dans les stratégies nationales de prévention, les activités de consolidation de la paix et les plans de développement durable permettra de renforcer la résilience des États et des communautés, et fera obstacle à la demande de ces armes et munitions.

Opportunités de réaliser des progrès

Dans un environnement multilatéral mis à l'épreuve pour ce qui est de faire progresser les engagements mondiaux et la coopération en matière de désarmement et de contrôle des armes, la coopération multilatérale sur les armes légères et de petit calibre et les munitions classiques se distingue comme un domaine permettant d'aller de l'avant. Par exemple, en 2023, l'Assemblée générale des Nations unies a renforcé ses engagements internationaux en matière de désarmement en adoptant le cadre mondial, qui est le premier instrument consacré à la gestion des risques en matière de sécurité et de sûreté tout au long du cycle de vie des munitions, dans le but de prévenir le détournement et le trafic ainsi que de limiter les explosions imprévues.

En 2024, lors de la quatrième conférence d'examen du programme d'action des Nations unies et de l'instrument international de traçage (IIT), les États ont adopté par consensus un document final prospectif. Les États se sont accordés sur des moyens permettant de mieux lutter contre les ALPC illicites, notamment par la mise en place d'un nouveau groupe d'experts techniques à composition non limitée (OETEG) piloté par les États et chargé d'examiner l'évolution de la fabrication, des technologies et de la conception des ALPC, sur l'amélioration de la prise en compte de la dimension de genre dans le contrôle des ALPC et sur le renforcement de la participation des jeunes aux processus de contrôle des ALPC.

Des possibilités s'offrent aux États au cours de trois prochaines années pour faire avancer encore les engagements et accélérer la mise en œuvre de ces cadres essentiels à tous les niveaux, et conformément aux orientations stratégiques de l'UE. La toute première réunion des États au titre du cadre mondial se tiendra en 2027, tandis que le programme d'action des Nations unies fera l'objet de deux réunions bisannuelles, en 2026 et en 2028, y compris la première convocation de l'OETEG. La réussite de toutes ces réunions dépendra i) de travaux préparatoires robustes, consistant notamment en des réunions régionales servant de fondement essentiel à l'action négociée, et ii) de la capacité à assurer une participation inclusive et effective d'États et d'organisation divers.

Point sur les réalisations et les retombées des projets antérieurs

Grâce à un soutien récent de l'UE, notamment par la décision (PESC) 2022/1965 du Conseil, le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (UNODA), ses centres régionaux et ses partenaires chargés de la mise en œuvre ont mis en place un soutien à niveaux multiples à l'intention des États. En tirant parti de la position privilégiée qu'occupe l'ONU pour mobiliser des acteurs ainsi que de son rôle de secrétariat des processus intergouvernementaux pertinents, auxquels s'ajoute sa présence en Afrique, dans la région de l'Asie et du Pacifique et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, l'UNODA et ses partenaires de mise en œuvre ont été en mesure d'aider les États à renforcer les cadres mondiaux tout en les traduisant en une mise en œuvre technique.

À titre d'exemple, le projet a favorisé l'élaboration de politiques au niveau mondial dans le cadre du programme d'action grâce aux travaux préparatoires approfondis de la conférence d'examen, notamment une série de séminaires d'experts et de réunions préparatoires régionales qui ont permis le recensement et la mise en cohérence des priorités nationales et régionales. Ces discussions approfondies ont abouti à des négociations plus efficaces et fluides lors de la conférence, qui s'est achevée par un document final adopté par consensus.

Aux niveaux régional et national, le projet a facilité la coopération régionale, notamment par l'élaboration de la feuille de route centraméricaine et de la République dominicaine visant à prévenir la prolifération illicite et le trafic d'armes à feu et de munitions, et a sensiblement étendu les capacités nationales en matière de contrôle des ALPC. Il a permis de dispenser des formations spécialisées en matière de lutte contre le trafic d'armes en El Salvador, au Guatemala et en Colombie, et de renforcer les capacités des points de contact nationaux en Asie et dans le Pacifique, ce qui a donné lieu à la présentation du plus grand nombre de rapports nationaux sur le programme d'action depuis dix ans. Au Sri Lanka, des armureries ont été construites pour améliorer la sécurité des stocks, et les agents ont reçu une formation sur la gestion des armes. En Papouasie - Nouvelle-Guinée, où les ALPC illicites ont continué de croître et de constituer un défi au cours de la période couverte par le projet, l'UNODA a fourni des évaluations techniques des risques et a contribué à l'élaboration d'un plan d'action national sur les ALPC. En Gambie et au Burundi, le projet a soutenu la mise en place de plans d'action nationaux sur les ALPC, au Burundi, des machines de marquage ont été réparées, et en République démocratique du Congo une aide ciblée a été fournie dans le domaine du traçage des ALPC illicites. En outre, l'outil d'autoévaluation du recueil de modules concernant la maîtrise des armes légères (MOSAIC) ⁽¹⁾ a été lancé pour permettre aux autorités nationales de réexaminer et d'améliorer leurs systèmes en matière d'ALPC dans des domaines tels que le marquage, le traçage et la gestion des stocks.

L'intégration de la dimension de genre dans le contrôle des ALPC a également été renforcée dans le cadre du projet, par une coordination régionale, des séminaires et des formations nationales. Ces efforts ont abouti à l'intégration des questions de genre dans les plans d'action nationaux, et à des échanges institutionnels entre praticiens dans les domaines de l'égalité de genre et des ALPC. Malgré le déclin du soutien financier mondial aux organisations de la société civile au cours de la période couverte par le projet, celui-ci est parvenu à maintenir et étendre ses travaux importants à l'échelle communautaire grâce à des campagnes de plaidoyer ciblées, à des initiatives de terrain et à la participation des organisations de la société civile à des réunions multilatérales.

Un projet conçu sur la base d'approches éprouvées tout en faisant face aux tendances émergentes

Les réalisations, les partenariats et la dynamique impulsée dans le cadre du précédent projet serviront de base à la prochaine phase, étant donné que les composants structurels et stratégiques essentiels seront maintenus. L'intégration de la dimension de genre reste un principe fondamental, et les partenariats avec la société civile et les organisations spécialisées, telles que le réseau d'action international contre les armes légères (RAIAL) et l'institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), subsistent. Le projet conserve également sa complémentarité avec d'autres projets financés par l'UE, une attention supplémentaire étant accordée aux synergies en vue de la mise en œuvre technique avec des initiatives telles que celles mises en œuvre par le PNUD-SEESAC, l'OEa, la LEA, l'OSCE, le CIDHG-AMAT, la RCA et le SAS, ainsi qu'avec les travaux relatifs au traité sur le commerce des armes menés par le BAFA et Expertise France et avec l'EMPACT.

La nouvelle phase du projet introduit également de nouveaux éléments. En particulier, la couverture thématique est élargie de sorte à y inclure tant le cadre mondial que le pacte pour l'avenir. Une plus grande attention est accordée aux évolutions technologiques dans le domaine des ALPC, en reconnaissant les transformations de leur incidence du fait tant des défis que des opportunités en matière de contrôle des armes. En outre, le projet renforce l'intégration du contrôle des ALPC et des munitions dans les efforts plus larges de prévention et de consolidation de la paix, en s'alignant sur des approches globales en faveur d'une paix et d'un développement durable. Enfin, la portée géographique du projet est élargie de sorte à couvrir également le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, en sus de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui relevaient du projet précédent.

⁽¹⁾ L'outil d'évaluation est un outil logiciel destiné à soutenir l'évaluation sur la base de critères de bonnes pratiques dans des domaines tels que la gestion des stocks, le marquage et le traçage des ALPC et a été développé dans le cadre de la décision (PESC) 2022/1965 du Conseil.

II. OBJECTIFS, RÉSULTATS ET ACTIVITÉS DU PROJET

L'objectif premier du projet est de réduire la prévalence des armes et munitions illicites et d'éviter leur coût humain dévastateur en renforçant les cadres internationaux pertinents. Il poursuivra cet objectif en renforçant les cadres d'action mondiaux et en les traduisant en mesures concrètes grâce au soutien aux processus multilatéraux, à la coopération régionale et au soutien national ciblé, contribuant ainsi à lutter contre les ALPC et munitions illicites et, dans le même temps, à prévenir la violence armée et les conflits. Le projet vise à renforcer la résilience des États et des organisations de la société civile afin de prévenir le trafic illicite d'armes et de munitions lié aux détournements et de renforcer la gestion des armes et des munitions à l'échelle mondiale.

Cet objectif sera poursuivi au moyen d'approches descendantes et ascendantes aux niveaux local, national, sous-régional et mondial, scindées en trois piliers afin de parvenir aux sous-objectifs suivants:

- 1) amplifier les résultats concrets et tournés vers l'avenir obtenus dans le contexte du cadre mondial, du programme d'action et de l'IIT des Nations unies;
- 2) soutenir la mise en œuvre coordonnée et renforcée des instruments internationaux aux niveaux national, sous-régional et régional; et
- 3) tirer parti du contrôle des ALPC et des munitions dans le cadre plus large d'efforts de paix et de sécurité afin de prévenir plus efficacement la violence armée et de soutenir la paix et le développement.

Les résultats transversaux attendus sont notamment les suivants:

- une coordination accrue avec les organisations pertinentes, y compris dans le cadre d'autres projets financés par l'UE,
- un travail auprès de la société civile renforcé à tous les niveaux,
- l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des activités du projet.

Objectif 1: Amplifier les résultats concrets et tournés vers l'avenir obtenus dans le contexte du cadre mondial, du programme d'action et de l'IIT des Nations unies.

1.2 Résultats

- Les États membres sont bien informés des objectifs et des mesures du cadre mondial, soutenant une participation mieux préparée et la présentation volontaire de vues d'ensemble initiales en amont de la première réunion des États sur le cadre mondial.
- Les États membres et parties prenantes ont renforcé leurs connaissances et capacités techniques quant à la mise en œuvre du programme d'action et de l'IIT et aux évolutions de la fabrication, des technologies et de la conception des ALPC, conduisant à des réunions bisannuelles des États et à des délibérations de l'OETEG plus éclairées. La participation aux processus intergouvernementaux relatifs aux ALPC et à leurs munitions est inclusive et représentative des États touchés et d'un large éventail de parties prenantes.

1.3 Activités

1.3.1 Cadre mondial relatif aux munitions: réunions préparatoires régionales en vue de la première réunion des États

Dans la perspective de la première réunion des États sur le cadre mondial, qui se tiendra en 2027, une série de réunions préparatoires sont organisées pour fournir une plateforme permettant aux États et aux organisations régionales de mettre en évidence les défis et priorités propres à chaque région en matière de gestion des munitions. Il sera particulier prêté attention à soutenir les préparatifs en vue de la présentation des vues d'ensemble initiales volontaires en 2026. Un rapport de synthèse sera mis à la disposition du président, et présentera les principaux points de discussion de la réunion qui seront utilisés aux fins des délibérations. Chaque réunion sera également l'occasion d'améliorer les connaissances sur la mise en œuvre pratique au niveau national dans des contextes régionaux.

Pays des sous-régions	Centre régional	Lieu indicatif
Caraïbes Amérique latine	UNLiREC	En ligne (deux réunions)
Asie du Sud Asie du Sud-Est Asie centrale Asie du Nord-Est Pacifique	UNRCPD	Katmandou, Népal (une réunion)
Moyen-Orient Afrique du Nord	UNRCPD et UNREC	Lieu à décider (une réunion)
Afrique de l'Est Sud de l'Afrique Afrique de l'Ouest Afrique centrale	UNREC	Lieux à décider (deux réunions)

1.3.2 Élaboration de recommandations concrètes à l'appui de la première réunion des États sur le cadre mondial relatif aux munitions, qui se tiendra en 2027

Une série de tables rondes d'experts en ligne sont organisées, et les résultats et recommandations de chacune seront traduits et publiés en ligne pour que les États en prennent connaissance en amont de la réunion. Ces rapports seront aussi présentés et examinés lors des réunions préparatoires régionales et pourraient servir de contribution aux délibérations des États sur les thèmes abordés dans de futures réunions d'experts techniques gouvernementaux.

1.3.3 Webinaires d'experts destinés à produire du matériel de fond et à renforcer les capacités régionales concernant l'évolution de la fabrication, des technologies et de la conception des ALPC

L'OETEG sur l'évolution de la fabrication, des technologies et de la conception des ALPC se réunira au cours de la semaine de réunions bisannuelles des États en 2026 et en 2028, et sera chargé d'élaborer des recommandations arrêtées par consensus en vue de leur examen par les États dans le cadre du processus politique du programme d'action d'ici à 2030. Afin de répondre aux besoins des États et de la présidence pendant la période intersessions, des webinaires virtuels régionaux et mondiaux destinés aux experts et aux diplomates seront organisés afin de générer des connaissances, de renforcer les capacités et d'éclairer l'élaboration de recommandations.

1.3.4 Parrainage visant à ce que des participants issus d'États en développement ou gravement affectés assistent aux principales réunions intergouvernementales sur les ALPC et leurs munitions

De nombreux pays en développement ou des pays gravement touchés par les ALPC et leurs munitions ne sont souvent pas en mesure d'assister aux conférences organisées à New York. Un programme de parrainage destiné à des pays spécifiques permettra une participation plus diversifiée, enrichissant ainsi les délibérations lors de la réunion des États sur le cadre mondial qui se tiendra en 2027 et d'autres réunions tenues dans le cadre du programme d'action des Nations unies, le cas échéant.

Les participants seront sélectionnés par l'UNODA, notamment par ses centres régionaux, sur la base de critères prédéterminés afin d'assurer une participation diversifiée. Le parrainage comprendra une composante de renforcement des capacités visant à mieux faire connaître le contenu matériel des débats et à développer des compétences utiles à la participation au processus politique, ainsi qu'une composante de réseautage pour mettre en rapport les participants. Le cas échéant, le parrainage pourra comprendre une collaboration avec les bourses de l'ONU sur les ALPC et leurs munitions. La priorité sera donnée à une participation égale, pleine et effective des femmes.

1.3.5 Participation accrue de la société civile aux processus intergouvernementaux mondiaux

Dans la perspective de la réunion des États sur le cadre mondial et de la réunion bisannuelle des États sur le programme d'action avec l'OETEG, le RAIAL produira des documents, parmi lesquels un guide visant à coordonner les priorités et les stratégies en matière de participation de la société civile. En outre, un programme de parrainage sera mis en œuvre pour permettre à la société civile, y compris des représentants de la jeunesse, d'assister aux réunions.

1.4 Résultats

- i. Jusqu'à six (6) réunions préparatoires régionales sont organisées pour le cadre mondial.
- ii. Jusqu'à quatre (4) tables rondes d'experts en ligne sur les munitions sont organisées avant la réunion des États de 2027 sur le cadre mondial.
- iii. Jusqu'à huit (8) webinaires d'experts mondiaux et régionaux sont organisés au cours de la période intersessions de l'OETEG.
- iv. Parrainage d'un maximum de quinze (15) participants provenant d'États en développement ou gravement touchés pour assister à des conférences politiques.
- v. Un programme de parrainage et un guide à l'intention des organisations de la société civile afin d'améliorer la représentation et la contribution substantielle aux processus du programme d'action et du cadre mondial.

Objectif 2: Soutenir la coordination et la mise en œuvre renforcée des instruments internationaux aux niveaux national, sous-régional et régional

2.2 Résultats

- Amélioration de la mise en œuvre du programme d'action des Nations unies, de l'IIT et du cadre mondial grâce à une assistance nationale aux États et à la mise au point d'outils améliorés.
- Renforcement de la coordination régionale en vue de réduire les ALPC et munitions illicites.

2.3 Activités

2.3.1 Améliorer le MOSAIC et renforcer l'outil d'évaluation MOSAIC

La sensibilisation au sujet de l'outil d'évaluation MOSAIC et l'utilité de cet outil sont renforcées par le déploiement et la formation multipartite, ainsi que par l'élaboration de critères d'évaluation supplémentaires et de nouvelles fonctionnalités pour le composant logiciel. Sur la base des retours d'information des utilisateurs, le répertoire des critères d'évaluation de l'outil d'évaluation MOSAIC sera étendu pour couvrir d'autres modules MOSAIC, ce qui permettra d'évaluer d'autres domaines pertinents du contrôle des ALPC. Ces activités seront mises en œuvre en collaboration avec l'UNIDIR et les États membres.

2.3.2 Aider les États à intensifier les efforts de mise en œuvre et la coopération en ce qui concerne le programme d'action des Nations unies/de l'IIT et le *cadre mondial relatif aux munitions*

L'UNRCPD sera chargé de la mise en œuvre dans la région Asie-Pacifique

- *Soutien à la déclaration de l'ASEAN sur la lutte contre la contrebande d'armes*: Afin de réduire la prolifération illicite d'armes et de munitions dans les États de l'ASEAN, une série de séminaires, d'ateliers et de sessions de travail seront organisés à l'échelle sous-régionale, avec notamment des réunions thématiques, des échanges entre pairs et des visites en vue de traduire les engagements politiques de la déclaration de l'ASEAN par des objectifs, cibles et indicateurs réalisables, tout en soutenant d'autres mécanismes régionaux pertinents. L'UNRCPD fournira des orientations tout au long du processus, en collaboration avec les acteurs régionaux concernés, y compris des organisations de la société civile et des organismes régionaux tels que l'ASEAN. L'initiative s'alignera sur la réunion des hauts fonctionnaires de l'ASEAN sur la criminalité transnationale et sur d'autres enceintes régionales pertinentes afin d'assurer la synergie et l'intégration avec les mécanismes existants. L'initiative associera des partenaires chargés de la mise en œuvre et d'autres donateurs afin de soutenir le processus, d'assurer la coordination et de garantir un soutien durable à la mise en œuvre de la déclaration de l'ASEAN. En outre, les activités favoriseront les synergies avec d'autres cadres clés, tels que le plan d'action régional de l'ASEAN pour les femmes, la paix et la sécurité, en alignant les engagements politiques régionaux sur les programmes plus larges en matière de paix et de sécurité.

- *Renforcement du rôle des points de contact nationaux et des mécanismes de coordination au titre du programme d'action des Nations unies et du cadre mondial*: S'appuyant sur les travaux antérieurs de l'UNRCPD visant à mettre en place des mécanismes de coopération régionale, tels que la communauté des points de contact nationaux du programme d'action pour la région Asie-Pacifique et le mécanisme de coopération régionale sur les armes conventionnelles lancé en 2023, cette initiative vise à élargir la communauté des points de contact nationaux du programme d'action pour y inclure des fonctionnaires travaillant sur le cadre mondial.
- *Évaluations et assistance au niveau national dans un maximum de trois pays*: Il sera fourni au niveau national une assistance spécifique pour soutenir les cadres réglementaires, la conception et la gestion des systèmes de contrôle des ALPC et des munitions, ainsi qu'un soutien opérationnel en fonction des demandes. Ce soutien pourrait comprendre des formations, des ateliers, des réunions, la collecte de données, une assistance technique et/ou des activités de recherche, et garantira que toutes les activités tiennent compte de la dimension de genre et soient inclusives. L'initiative aidera jusqu'à trois États bénéficiaires, dont un pays du Moyen-Orient, en coordination avec d'autres acteurs concernés, et servira de catalyseur pour compléter d'autres sources de financement, y compris SALIENT, l'UNSCAR et le fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes, afin de renforcer les capacités régionales et d'améliorer la coordination en matière de contrôle des ALPC et de gestion des munitions.

L'UNREC sera chargé de la mise en œuvre en Afrique

- *Quatre activités d'assistance au niveau national, dont deux évaluations*: En s'appuyant sur la réalisation de missions d'évaluation et sur des assistances apportées dans le pays pour l'élaboration de plans d'action nationaux (PAN) sur les ALPC au Burundi et en Gambie, l'UNREC maintiendra son soutien à ces deux pays dans la mise en œuvre de leurs PAN. En outre, le centre étendra son soutien à deux autres États sélectionnés en vue de renforcer leurs capacités nationales de contrôle des ALPC et/ou de gestion des munitions. Les pays sélectionnés peuvent recevoir une aide pour utiliser l'outil d'évaluation MOSAIC et bénéficier d'un soutien technique et d'un renforcement ciblé des capacités afin de renforcer la mise en œuvre des cadres mondiaux sur la base de leur évaluation des besoins. Dans le cadre de l'offre d'assistance, l'UNREC s'étend au-delà du contrôle des ALPC pour couvrir également la gestion des munitions et le soutien à la mise en œuvre du cadre mondial, y compris le soutien à l'établissement de rapports et à la présentation de vues d'ensemble initiales. Cette assistance favorisera l'utilisation des outils d'évaluation existants pour les munitions.
- *Promotion d'une communauté continentale de praticiens pour le contrôle des ALPC et des munitions*: S'appuyant sur la collaboration de l'UNREC avec un large éventail d'experts en matière d'ALPC et de munitions sur le continent africain, l'initiative comprendra une série de sessions en ligne à l'intention des autorités nationales, des experts techniques, des organisations de la société civile, du monde universitaire, des institutions continentales et régionales et des entités compétentes des Nations unies. La promotion de la communauté continentale de praticiens dans le domaine des ALPC et des munitions créera une plateforme de réflexion/d'engagement pour i) stimuler la mise en œuvre des instruments internationaux, continentaux, régionaux et nationaux en matière de gestion illicite des ALPC et des munitions; ii) partager les enseignements tirés et les bonnes pratiques en vue de la mise en œuvre effective des initiatives en matière de contrôle des armements; et iii) formuler des recommandations stratégiques et concrètes essentielles pour lutter contre la prolifération rapide des ALPC et de leurs munitions. Par exemple, les thèmes clés, y compris l'incidence des technologies émergentes sur la formation aux ALPC et au désarmement, avec la participation des jeunes, pourraient être abordés.

L'UNLiREC sera chargé de la mise en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes

- *Soutenir l'élaboration d'une feuille de route pour la région andine*: Élaboration d'une feuille de route pour les États andins (Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou) en vue de soutenir la mise en œuvre du plan d'action pour la résolution de la décision 922 en matière de sécurité (Plan de Acción Resolutivo de la Decisión 922 en materia de Seguridad), adopté en janvier 2024 par la Communauté andine. Ce plan comprend, parmi d'autres priorités, un renforcement de la coopération en matière de lutte contre le trafic d'armes. Les activités consisteront en des séminaires sous-régionaux, des ateliers et des sessions de travail techniques (y compris des réunions de rédaction et des réunions thématiques). La feuille de route sera élaborée en collaboration avec le département de la sécurité publique de l'Organisation des États américains (OEA) et le secrétariat de la Communauté andine (Comunidad Andina, CAN), en complément des mesures prises au titre de la décision (PESC) du Conseil de l'UE adoptée le 16 juillet 2025.
- *Renforcer les pratiques de marquage des munitions en Amérique latine et dans les Caraïbes en soutien à la mise en œuvre du cadre mondial relatif aux munitions*. Le marquage des munitions en Amérique latine et dans les Caraïbes est renforcé par l'élaboration d'une publication régionale des bonnes pratiques, des supports de formation à jour et la collaboration avec les autorités nationales afin d'améliorer les pratiques de marquage, y compris avec l'organisation de cours de marquage dans certains pays. Les capacités techniques des laboratoires balistiques et de police scientifique sont améliorées grâce à des formations spécialisées sur la récupération du marquage des armes. Par ailleurs, les efforts déployés au niveau national pour lutter contre le trafic illicite d'armes et de munitions et l'empêcher peuvent être soutenus par des cours ciblés de renforcement des capacités.

2.3.3 *Brochure et assistance ciblée à la société civile et aux parlementaires dans un maximum de trois (3) pays en vue d'un soutien efficace aux autorités nationales pour la mise en œuvre du programme d'action des Nations unies/de l'IIT des Nations unies et du cadre mondial:* Compte tenu de l'expertise très développée de certaines organisations nationales de la société civile sur les questions liées au programme d'action des Nations unies, à l'IIT et au cadre mondial, il est mené un ensemble de mesures d'assistance à des organisations pilotes et à des parlementaires dans un nombre de pays allant jusqu'à trois. L'assistance comprend une brochure visant à soutenir l'universalisation du cadre mondial sous l'angle principal «Que peut faire la société civile?», y compris la manière d'utiliser les matériaux et les outils produits par d'autres projets liés à la décision du Conseil de l'UE, par le Bureau des affaires de désarmement des Nations unies et d'autres organisations partenaires, ainsi que de soutenir l'établissement de rapports ou la fixation d'objectifs au niveau national. Cette assistance constituera une contribution concrète à l'objectif 15 du cadre mondial.

2.4 Réalisations attendues

- i. L'outil d'évaluation MOSAIC est mis à jour avec des fonctionnalités et des critères conviviaux supplémentaires, sur la base des retours d'information des utilisateurs.
- ii. Formation et utilisation de l'outil d'évaluation MOSAIC par diverses parties prenantes (y compris en lien avec l'activité 2.3.3 dans la mesure du possible).
- iii. Dans la région Asie-Pacifique:
 - a. Élaboration du plan d'action de la déclaration de l'ASEAN sur la lutte contre la contrebande d'armes en Asie du Sud-Est.
 - b. Sessions d'inventaire des aides fournies et ateliers de formation virtuels pour les points de contact nationaux.
 - c. Élaboration d'une boîte à outils pour les points de contact nationaux.
 - d. Évaluations et assistance au niveau national dans un maximum de trois pays.
- iv. En Afrique:
 - a. Évaluations MOSAIC dans un nombre de pays allant jusqu'à deux (2).
 - b. Assistance technique dans le pays dans un maximum de quatre (4) États pour mettre en œuvre le programme d'action des Nations unies, l'IIT et le cadre mondial et promouvoir les outils existants.
 - c. La communauté continentale de praticiens des ALPC et des munitions tient des sessions trimestrielles, pour un total de 12 événements en ligne et hybrides.
- v. En Amérique latine et dans les Caraïbes
 - a. Une feuille de route pour les États andins en vue de prévenir le trafic et la prolifération illicites d'armes à feu, de munitions et d'explosifs est élaborée en collaboration avec l'Organisation des États américains et le secrétariat de la Communauté andine et adoptée.
 - b. Un (1) document sur le marquage des munitions en Amérique latine et dans les Caraïbes est produit; il analyse les défis régionaux, les pratiques efficaces et formule des recommandations pratiques.
 - c. Les cours de marquage des ALPC organisés par l'UNLiREC et le matériel connexe sont révisés et étendus afin d'inclure des contenus supplémentaires sur le marquage des munitions.
 - d. Jusqu'à quatre (4) cours/ateliers en présentiel sur les munitions ou le marquage des ALPC et/ou sur le renforcement des efforts de lutte contre le trafic illicite d'ALPC et de munitions livrés en Amérique latine et dans les Caraïbes.
 - e. Les laboratoires balistiques et de police scientifique de la région bénéficient du renforcement des capacités grâce à un cours pratique sur la récupération du marquage des armes.
 - f. Renforcement des capacités des laboratoires balistiques et de police scientifique au moyen d'un cours pratique sur la récupération du marquage des armes effectué dans au moins deux (2) pays d'Amérique latine et/ou des Caraïbes.
- vi. Une brochure destinée à la société civile et/ou aux parlementaires, afin de soutenir les gouvernements qui en font la demande pour la mise en œuvre du programme d'action des Nations unies, de l'IIT et du cadre mondial au moyen d'outils existants et expérimentés dans un nombre de pays allant jusqu'à trois (3).

Objectif 3: Tirer parti du contrôle des ALPC et des munitions dans le cadre plus large d'efforts de paix et de sécurité afin de prévenir plus efficacement la violence armée et de soutenir la paix et le développement.

3.2 Résultats

- Intensifier les efforts collectifs visant à prévenir la violence armée et à soutenir la paix grâce au contrôle des ALPC et des munitions.
- Contribuer à la mise en œuvre du pacte pour l'avenir par l'intégration du contrôle des ALPC et de la gestion des munitions dans les efforts nationaux de prévention, de consolidation de la paix et de développement durable.
- Renforcer les efforts de contrôle des ALPC qui tiennent compte de la dimension de genre.
- Renforcer la coopération avec les organisations de la société civile et les jeunes afin de réduire la demande d'ALPC et de munitions illicites et mettre en œuvre le programme d'action, l'IIT et le cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie.

3.3 Activités

3.3.1 Élaboration d'un «train de mesures de soutien» pour l'intégration du contrôle des ALPC et de la gestion des munitions dans les efforts de prévention et de consolidation de la paix

Un train de mesures sera élaboré afin d'aider les États à intégrer le contrôle des ALPC et la gestion des munitions dans les stratégies nationales de prévention, les activités de consolidation de la paix et les plans de développement. Ce train de mesures comprendra une série de produits tels qu'une cartographie des initiatives et acteurs existants en matière de prévention et d'ALPC/munitions; une note d'orientation sur les bonnes pratiques visant à renforcer les liens entre ces domaines; élaboration d'exemples adaptables d'objectifs nationaux à l'usage des États; un nouveau module MOSAIC sur la prévention de la violence armée (traduit dans au moins deux langues); et une campagne mondiale de sensibilisation et de conscientisation. Ces matériels, ainsi que d'autres ressources existantes pertinentes, figureront sur un site web spécifiquement consacré au contrôle des ALPC et à la gestion des munitions ainsi qu'au maintien de la paix, qui pourra servir de centre de ressources aux États pour leur action dans ce domaine.

3.3.2 Boîte à outils pour la collecte de données sur les ALPC et leurs munitions

Une boîte à outils est mise au point à l'intention des États et des organisations concernées afin de proposer de bonnes pratiques et des orientations en ce qui concerne les indicateurs de données ventilées par genre/sexe, âge et handicap, ainsi que les variables liées aux ALPC et aux munitions. La boîte à outils fournira également des orientations sur la collecte de données éthique et le respect de la vie privée, offrira des références aux travaux existants dans ce domaine, y compris ceux élaborés dans le cadre du traité sur le commerce des armes, et pourra figurer dans le «centre de ressources».

3.3.3 Élaboration et lancement d'une note d'orientation opérationnelle Afrique/UA sur le genre, les ALPC et les munitions

L'UNREC et l'Union africaine élaboreront une note d'orientation opérationnelle sur le genre, les ALPC et les munitions. Elle contribuera à la mise en œuvre de la matrice de coopération Bureau des affaires de désarmement-UA signée en 2023 et mettra en œuvre les principales recommandations des ateliers de l'UNREC sur le désarmement et l'égalité des sexes qui se sont tenus en 2025 et au cours desquels les premières consultations sur la note et sa portée ont eu lieu. La note fournira des orientations sur l'élaboration de politiques et de programmes en matière d'ALPC tenant compte de la dimension de genre, le soutien à la participation pleine, égale et effective des femmes à la prise de décision en matière de contrôle des armes et l'élaboration de plans d'action nationaux qui intègrent le genre ainsi que les perspectives et les besoins des jeunes. La note fournira également des orientations sur les bonnes pratiques en matière de collecte, de suivi et d'évaluation des données relatives aux programmes relatifs aux ALPC sensibles à la dimension de genre (en lien avec l'activité 3.3.2).

3.3.4 Soutenir un réseau informel d'experts de la jeunesse en matière d'ALPC et de munitions afin de promouvoir leurs travaux visant à prévenir la violence et à mettre en œuvre les cadres mondiaux pertinents

Cette initiative favorisera la mise en place, dans le domaine des ALPC et des munitions, d'un réseau informel d'experts dirigé par des jeunes, qui permettra le partage des connaissances et la coordination des actions et servira de caisse de résonance pour leurs documents et leurs voix dans le cadre des activités soutenues par les Nations unies sur le programme d'action sur les armes légères, l'IIT et le cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, l'accent étant mis sur les contributions à la prévention de la violence et au maintien de la paix. Dans la mesure du possible, des experts de la jeunesse seront invités à participer aux activités du projet relevant des piliers I et II (par exemple les activités 1.3.1, 1.3.2, 1.3.3, 2.3.2 et 2.3.3).

3.3.5 Initiative sur la prévention des armes à feu dans les écoles

La sensibilisation et la capacité institutionnelle à lutter contre la présence d'armes à feu dans les écoles d'Amérique latine et des Caraïbes sont renforcées par des webinaires nationaux, la diffusion de matériel pédagogique et/ou un soutien technique sur mesure aux États, y compris l'élaboration de lignes directrices à l'intention des autorités scolaires afin de prévenir les incidents liés aux armes à feu et d'y réagir.

3.3.6 Programme de petites subventions en faveur de la société civile

Un programme de petites subventions en faveur de la société civile est mis en œuvre pour soutenir les initiatives de sensibilisation fondées sur des faits menées par les organisations de la société civile concernées, afin d'associer de manière constructive les autorités compétentes et le public. Quelques petites subventions seront accordées dans le cadre des réunions préparatoires régionales sur les munitions (activité 1.3.1).

3.3.7 Participation à des forums plus larges sur la paix et la sécurité ainsi que le développement

La participation d'experts à d'autres enceintes compétentes en matière de paix et de sécurité ainsi que de développement contribuera à promouvoir le contrôle des ALPC et des munitions conventionnelles en vue d'atteindre les objectifs de paix et de sécurité ainsi que les objectifs de développement durable, y compris l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et l'objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives). La participation à des initiatives telles que le réseau des points focaux «femmes, paix et sécurité» et la campagne «Halving Global Violence» du groupe Pathfinders permettra au Bureau des affaires de désarmement de tirer parti des synergies pour promouvoir des approches globales de la paix et de la sécurité et trouver des possibilités de sensibiliser un public plus large à l'importance du contrôle des ALPC et des munitions pour atteindre des objectifs communs.

3.4 Réalisations attendues

- i. Un ensemble de ressources sur l'intégration du contrôle des ALPC et de la gestion des munitions dans les efforts de prévention et de consolidation de la paix:
 - a. Une cartographie des initiatives et des acteurs dans le domaine des ALPC/munitions, de la prévention et de la consolidation de la paix.
 - b. L'élaboration d'une note d'orientation sur les bonnes pratiques pour lier le contrôle des ALPC et la gestion des munitions aux efforts nationaux de prévention, conformément au pacte pour l'avenir et au «Nouvel agenda pour la paix» du secrétaire général.
 - c. Une liste adaptable d'objectifs nationaux qui peuvent être utilisés dans les plans d'action et stratégies au niveau national concernant les ALPC, les munitions, les femmes, la paix et la sécurité, les jeunes, la paix et la sécurité, ainsi que les cadres de prévention.
 - d. Le développement du module MOSAIC 02.10 «Contrôle des armes légères et de petit calibre dans le cadre de la prévention de la violence armée» à traduire dans au moins deux langues.
 - e. Une campagne de sensibilisation et de communication axée sur l'établissement d'un lien entre le contrôle des ALPC et la gestion des munitions en vue d'une prévention et d'une consolidation de la paix plus efficaces.
 - f. Un site web (centre de ressources) permettant aux États d'accéder à des outils et à des possibilités de soutien pour intégrer le contrôle des ALPC et la gestion des munitions dans les efforts plus larges de prévention, de consolidation de la paix et de développement durable.
- ii. Diffusion d'une boîte à outils visant à améliorer la collecte de données, ventilées par genre, âge et handicap, sur le contrôle des ALPC et des munitions.
- iii. Publication d'une note d'orientation opérationnelle de l'Afrique/Union africaine sur le genre, les ALPC et les munitions.
- iv. Création d'un réseau informel de jeunes disposant d'une expertise en matière de prévention grâce au contrôle des ALPC et des munitions.
- v. L'initiative de prévention des armes à feu dans les écoles pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui peut inclure des webinaires de sensibilisation, la fourniture de matériel éducatif et/ou la fourniture d'un soutien technique à un pays sélectionné en ce qui concerne la planification, la conceptualisation, l'élaboration et l'achèvement de lignes directrices à l'intention des autorités scolaires afin de prévenir la présence et l'utilisation d'armes à feu dans les écoles et d'y réagir.
- vi. Un programme de subventions visant à donner aux organisations de la société civile concernées les moyens de renforcer l'action au niveau des communautés et la participation des jeunes au contrôle des ALPC et à la gestion des munitions dans les populations touchées.

- vii. Poursuite de l'engagement au sein du réseau des points focaux nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité, du groupe informel d'experts sur les femmes, la paix et la sécurité du Conseil de sécurité, et du réseau d'action des Nations unies contre la violence sexuelle liée aux conflits, ainsi que de la campagne «Halving Global Violence» du groupe Pathfinders.

3. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET PARTENARIATS

S'appuyant sur la coopération passée entre l'UE et le Bureau des affaires de désarmement des Nations unies ainsi que sur la capacité de mobilisation mondiale des Nations unies, le projet mettra en relation les principales entités des Nations unies, les autorités publiques, les organisations régionales, la société civile et les instituts de recherche.

Le projet soutiendra la diffusion des informations et des résultats des activités proposées auprès d'un public large et diversifié. En outre, des actions de sensibilisation seront entreprises dans le cadre de toutes les actions concernées, en mobilisant les médias, en organisant des événements parallèles et en mettant en place des outils internet.

Le Bureau des affaires de désarmement et ses partenaires chargés de la mise en œuvre produiront des effets durables grâce à des actions de sensibilisation, de mobilisation, de communication et des partenariats efficaces. Le Bureau des affaires de désarmement utilisera une série d'outils de communication, notamment une page web, une nouvelle campagne de sensibilisation, des communiqués de presse écrits, le bulletin d'information «Saving Lives», une sélection d'outils de médias sociaux, des événements parallèles et des séances d'information informelles. La mise en œuvre de toutes les actions fera l'objet d'un suivi au moyen d'outils de suivi et d'évaluation, y compris la réalisation d'enquêtes auprès des participants et la tenue de réunions des groupes de travail concernés à intervalles réguliers.

Le Bureau des affaires de désarmement prendra toutes les mesures nécessaires pour que la contribution de l'Union européenne à l'action bénéficie d'une visibilité appropriée. Ces mesures seront prises conformément au Manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne élaboré par la Commission.

La coordination avec un large éventail de partenaires, y compris ceux bénéficiant d'autres décisions du Conseil de l'UE, sera assurée tout au long de la mise en œuvre du projet. Le Bureau des affaires de désarmement encouragera l'utilisation d'outils techniques pour l'évaluation, le marquage, le traçage, la sécurité physique et la gestion des stocks, en tenant dûment compte de ceux qui sont financés ou cofinancés par l'UE.

Le Bureau des affaires de désarmement continuera de s'associer à la promotion du projet et de ses résultats en participant aux réseaux, forums ou groupes pertinents, et de gérer le mécanisme informel de coordination sur le genre et les ALPC, qui a été mis en place dans le cadre du précédent projet financé par l'UE en 2019.

4. BÉNÉFICIAIRES

Ce projet bénéficiera à diverses parties prenantes dans le domaine du contrôle des armes légères et de petit calibre et de la gestion des munitions. Il s'agit notamment d'organisations régionales, d'autorités nationales et/ou de services de sécurité et de forces de défense, ainsi que de la société civile opérant aux niveaux national et communautaire en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. En outre, ce projet sera également mené en collaboration avec les autorités nationales et la société civile dans le cadre de l'action de consolidation de la paix et de prévention, en renforçant les efforts mutuels visant à réduire la violence armée. L'accent mis par le projet sur des approches plus inclusives de la paix et de la sécurité bénéficiera également aux femmes, aux jeunes et à d'autres groupes marginalisés.

5. DURÉE

La durée totale estimée du projet, y compris l'ensemble des activités relevant de ses trois piliers, sera de 36 mois.

6. RAPPORTS

Le Bureau des affaires de désarmement élaborera des rapports réguliers, conformément à l'accord négocié.